



**Aux personnes concernées par un règlement modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le Règlement de lotissement numéro 15-927, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928 et le règlement de dérogation mineure numéro 15-932**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que :

1. **Lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023**, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 23-1150 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le Règlement de lotissement numéro 15-927, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928 et le règlement de dérogation mineure numéro 15-932.*
2. **Une assemblée de consultation publique aura lieu le 3 avril 2023 à 18h30**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
3. Il est également possible de **transmettre par écrit ses commentaires** au conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au 3 avril 2023, à 16h30, au soussigné, à l'adresse [urbanisme@saint-donat.ca](mailto:urbanisme@saint-donat.ca).
4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire
5. Le projet de règlement 23-1150 peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>

Fait à Saint-Donat ce 21 mars 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et  
Greffier-trésorier adjoint

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Gabriel Leblanc, directeur du greffe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 13 octobre 2022, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 mars 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et  
Greffier-trésorier adjoint